

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE
29 AOÛT 2014**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Val-des-Lacs, tenue au lieu ordinaire des délibérations le 29 août 2014, au 349, chemin Val-des-Lacs à Val-des-Lacs.

Sont présents et forment le quorum requis par l'article 147 C.M. :

Jean François Delisle	maire
Charles Auguste Côté	cons. au poste no: 2
Marielle Ménard	cons. au poste no: 3
Sylvain Gauthier	cons. au poste no: 5
Fatima Hamadi	cons. au poste no: 6

Sylvain Michaudville, secrétaire-trésorier, directeur général

Étaient absents :

Nicola Ranieri	cons. au poste no: 1
Marc Gravel	cons. au poste no :4

Le maire exerce son droit de vote à moins de mention expresse à l'effet contraire de sa part.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 16 h 45 par monsieur Jean François Delisle, maire.

Mot de bienvenue du maire

Adoption de l'ordre du jour

337-08-2014

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour, il est proposé par monsieur Sylvain Gauthier, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour :

Mot de bienvenue du maire

Adoption de l'ordre du jour

1. Pacte rural

1.1 Travaux de redressement du clocher au centre culturel et communautaire

1.2 Accès au stationnement du centre culturel et communautaire

Période de questions

Levée de l'assemblée

ADOPTÉE

1. Pacte rural

1.1 Travaux de redressement au clocher du centre culturel et communautaire

338-08-2014

CONSIDÉRANT l'obtention d'une subvention provenant du Pacte rural de la MRC des Laurentides pour des travaux au centre culturel et communautaire au montant de 55 416\$;

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE
29 AOÛT 2014**

CONSIDÉRANT l'offre de service de l'entreprise Bloc-O-Bois Inc. pour le redressement du clocher du centre culturel et communautaire au montant de 37 941.75\$ taxes incluses

Il est proposé par madame Fatima Hamadi, conseillère, et rejeté à la majorité de sursoir toutes les dépenses relatives aux travaux du centre culturel et communautaire jusqu'à ce que la population se prononce à cet effet.

339-08-2014

CONSIDÉRANT l'obtention d'une subvention provenant du Pacte rural de la MRC des Laurentides pour des travaux au centre culturel et communautaire au montant de 55 416\$;

CONSIDÉRANT l'offre de service de l'entreprise Bloc-O-Bois Inc. pour le redressement du clocher du centre culturel et communautaire au montant de 37 941.75\$;

Il est proposé par monsieur Sylvain Gauthier, conseiller, et résolu à la majorité, mesdames Marielle Ménard et Fatima Hamadi étant dissidentes, d'accepter l'offre de service de l'Entreprise Bloc-O-Bois Inc pour le redressement du clocher du centre culturel et communautaire au montant de 37 941.75\$.

ADOPTÉE

1.2 Accès au stationnement du centre culturel et communautaire

340-08-2014

CONSIDÉRANT l'obtention d'une subvention provenant du Pacte rural de la MRC des Laurentides pour des travaux au centre culturel et communautaire au montant de 55 416\$;

CONSIDÉRANT les offres de service pour la construction d'un escalier de béton donnant accès au centre culturel et communautaire au montant de 26 643.47\$ plus amplement décrites en annexe des présentes;

Il est proposé par madame Fatima Hamadi, conseillère, et rejeté à la majorité, de sursoir toutes les dépenses relatives aux travaux du centre culturel et communautaire jusqu'à ce que la population se prononce à cet effet.

ADOPTÉE

341-08-2014

CONSIDÉRANT l'obtention d'une subvention provenant du Pacte rural de la MRC des Laurentides pour des travaux au centre culturel et communautaire au montant de 55 416\$;

CONSIDÉRANT les offres de service pour la construction d'un escalier de béton donnant accès au centre culturel et communautaire au montant de 26 643.47\$ plus amplement décrites en annexe des présentes;

Il est proposé par monsieur Sylvain Gauthier, conseiller, et résolu à la majorité, mesdames Marielle Ménard et Fatima Hamadi, conseillères étant dissidentes, d'accepter les offres de service décrite en annexe des

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE
29 AOÛT 2014**

présentes pour la construction d'un escalier de béton donnant accès au centre culturel et communautaire au montant de 26 643.47\$;

ADOPTÉE

**Période de questions
Levée de l'assemblée**

342-08-2014

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par madame Marielle Ménard, conseillère, et résolu à l'unanimité de lever l'assemblée, il est 17 h 40

ADOPTÉE

CERTIFICAT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Je, soussigné, Sylvain Michaudville, secrétaire-trésorier de la Municipalité de Val-des-Lacs, certifie sous mon serment d'office, que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.

**Jean F. Delisle,
Maire**

**Sylvain Michaudville
Secrétaire-trésorier, directeur général**